

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil seize, le 26 janvier à 20 H 00
Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Herve de LA VILLEON Maire.

Présents :

Mr DAUGAN Christian, Mme FABRE Stéphanie, Mr André FAURE, Mr GICQUEL Pierre, Mr GUILLEMER Jean-Pierre, Mr MARTIN Yves, Mr, Mr JULLIEN Jean-Yves, Mme Emmanuelle LOUVEL, Mme GAURON Nathalie.

Absent : Mr Thierry GENARD pouvoir à M. Hervé de LA VILLEON.
Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 20/01/2016
En exercice 11 Date d'affichage : le 20/01/2016
Qui ont pris part à la délibération 11 Secrétaire de séance : M.Yves MARTIN.

Approbation du Conseil Municipal du 18 décembre 2015

Monsieur Le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Communauté de Communes Bretagne Romantique : Modification des statuts.

Par délibération N°2015-12-DELA-109 du 17 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin d'élargir son champ de compétence à travers la compétence optionnelle suivante : « **financement du contingent SDIS** ».

Description du projet :

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, un amendement a été voté afin de permettre le transfert des contributions au budget des SDIS aux EPCI qui n'étaient pas compétents ou créés après la loi du 3 mai 1996 dite de « départementalisation ».

Lorsqu'une commune transfère, en application de l'article L.1424-35, la compétence en matière d'incendie et de secours à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, elle continue de siéger au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours jusqu'au prochain renouvellement de ce dernier.

Dans ce cas, la contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, l'article 97 de la Loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI qui n'étaient pas compétents ou créés lors de la départementalisation de 1996 d'exercer la compétence « financement du contingent SDIS » en lieu et place de ses communes membres.

Ainsi, dans le cadre de l'optimisation des ressources de notre EPCI, il est proposé aux communes de transférer leur compétence « financement du contingent SDIS » afin d'augmenter le CIF de la Communauté de Communes et ainsi le montant de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou autres recettes perçues par les communes.

L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la Communauté à **une neutralité financière**.

La cotisation totale versée au SDIS 2015 par les communes de notre EPCI est de **521 538 €**.

Le transfert de compétence « financement du contingent SDIS » permettrait à la Communauté de Communes Bretagne Romantique de faire évoluer son CIF de 41 à 43,8% et ainsi d'enregistrer une bonification de DGF (n+2) de 91 000 €, soit une augmentation de 5% par rapport à la DGF 2015.

Rappel DGF CCBR 2015 : 1 719 775 €.

Au terme de l'exposé, et des débats, le conseil communautaire, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés, par 52 voix POUR et 1 abstention, décide de :

- **APPROUVER l'élargissement du champ de compétences** de la communauté de communes à travers **la compétence optionnelle « financement du contingent SDIS »**
- **MODIFIER**, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne romantique ;
- **SOLLICITER** les 27 communes membres de l'EPCI pour se prononcer quant à cette modification statutaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.
- **Selon l'article L5211-5 du CGCT, il est nécessaire, pour valider la décision du conseil communautaire, que les conseils municipaux des communes membres approuvent cette modification statutaire à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5.**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-41 du code général des collectivités territoriales, et en particulier les conditions et modalités de transformation des EPCI ;

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, et en particulier les conditions d'extension de compétences ;

Vu la délibération N) 2015-12-DELA-109 du Conseil Communautaire en séance du 17 décembre 2015 ;

DECIDE

- **APPROUVER l'élargissement du champ de compétences** de la communauté de communes à travers **la compétence optionnelle « financement du contingent SDIS**.
- **MODIFIER**, en conséquence, les statuts de la communauté de commune Bretagne Romantique ;

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

CCAS : Bilan d'activité 2015.

Monsieur Le Maire lit le rapport d'activité 2015 du CCAS disponible en mairie. Ce rapport ne suscite pas de commentaire particulier et est accepté en totalité.

Demande de subvention RPI Bécherel /La Chapelle Chaussée.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande d'une subvention du RPI Bécherel/ La Chapelle Chaussée pour une classe de découverte en CM1/CM2 prévue au centre « La Mazure », Les Biards (Manche) du 23 au 27 juin 2016. Un élève domicilié aux IFFS est concerné.

Montant de la subvention accordée : **40 €/enfant** soit un total de **40€** pour
LOUVEL Emma « Le grand Chemin »

Cette subvention sera versée en section fonctionnement au compte **65738** pour un montant total de **40 €**.

Demande de subvention Ecole publique du chemin neuf La Chapelle Chaussée.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande d'une subvention de l'école Publique du Chemin Neuf de La Chapelle Chaussée

pour une classe de découverte du CE2 au /CM2 prévue en VENDEE du 8 au 10 juin 2016. 5 élèves domiciliés aux IFFS sont concernés.

Montant de la subvention accordée : **40 €/enfant** soit un total de **200€** pour

BERNIER Aurore « Bourg »

LEFORESTIER Lorine « La Basse orme »

LEGER Eva « Longuenaud »

FABRE Louane « La Brosse »

ANDRE Léonie « Beauhaye »

Cette subvention sera versée en section fonctionnement au compte **65738** pour un montant total de **200 €**.

Point sur le dossier « adressage – numérotation ».

Monsieur Jean-Pierre GUILLEMER en charge de ce dossier nous présente la numérotation. Un budget de 2000 € HT est demandé et accepté à l'unanimité. A noter que les rappels de numéros et panneaux de lieux dits seront budgétés à la voirie.

Présentation du projet aire de jeux ST FIACRE.

Monsieur Pierre GICQUEL en charge de ce dossier nous présente les caractéristiques de ce projet. L'air de jeux se compose d'un toboggan, d'une pyramide en cordage, d'un but de hand- foot avec filet. Il est prévu 2 tables de pique-nique « canada », 2 bancs séparés ainsi que 2 corbeilles en pin traité. Une marelle sera dessinée sur le terrain de basket et la table de pingpong en béton rapprochée sur l'air de jeux.

Le montant global investissement, travaux d'aménagement, la pose et le panneau d'info et accessoires s'élève à 24371,42 TTC. Avec la déduction de la subvention de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et la

récupération de la TVA, le montant définitif à la charge de la Commune est de 10317 € en auto financement.

Monsieur MARTIN émet des réserves sur la dangerosité de la pyramide qu'il juge trop haute et à risques pour des enfants.

Monsieur GICQUEL précise qu'une pyramide n'est pas plus dangereuse qu'une balançoire.

Monsieur JULLIEN déplore que le Conseil municipal n'est pas été informé de ce projet avant sa présentation à la cérémonie des « Vœux du Maire ».

Monsieur Le Maire met au vote ce projet qui est accepté par 9 voix pour 1 voix contre (A. FAURE) et 1 abstention(.J.Y JULLIEN).

Monsieur Le Maire charge Monsieur GICQUEL de mener à bien ce projet dans sa réalisation pour être opérationnel pour le printemps été 2016.

Consultation concernant l'informatique de la Mairie.

Madame Nathalie GAURON en charge de ce dossier nous informe de l'état des lieux qui a été fait en collaboration avec Monsieur TROCME, conseiller en systèmes d'information à la Communauté de Communes Bretagne Romantique. Il a été listé un recueil et état des lieux techniques, un autre recueil avec état des lieux fonctionnels, nos besoins en matériel et des conseils avec plans d'actions futurs.

Les demandes de devis sont réalisées mais pas reçus à l'heure actuelle, donc aucune présentation chiffrée. Des précisions en fonction de nos besoins seront affinées pour le prochain conseil.

Révisions des commissions Communales.

LISTE des DELEGUES des COMMISSIONS COMMUNALES		
Edition du 26/01/2016		
ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Information- Communication	1 Gauron Nathalie	1 Guillemer J-Pierre
Les iffs.net	1 Gauron Nathalie	1Guillemer J-Pierre
Les iffs.fr	1 Louvel Emmanuelle	1 Gauron Nathalie
Voirie communale	1 Daugan Christian 2 Gicquel Pierre	1MartinYves 2 Génard Thierry
Bâtiments Travaux communaux	1 Daugan Christian 2 Martin Yves	1 Guillemer J-Pierre 2 Faure André
Appel d'Offres pour travaux importants	1 Daugan Christian 2 Gicquel Pierre 3 Guillemer J-Pierre	1 Gauron Nathalie 2 Martin yves 3 Faure André
Jeunes- Nouveaux arrivants	1 Gauron Nathalie 2 Fabre Stéphanie	1 Guillemer J.P
Animation- Culture Jumelage Journée du Patrimoine	1 Fabre Stéphanie 2 Louvel Emmanuelle	1 Faure André 2 Génard Th (CF)
Environnement chemins et Sentiers Pédestres	1 Gicquel Pierre 2 Faure André 3 Jullien Jean-	1 Fabre Stéphanie 2 Génard Th

Finances-Budget.	1 Daugan Christian 2 Martin Yves	1 Guillemer J-Pierre 2 Gauron Nathalie
Cimetière	1 Gicquel Pierre	1 Guillemer J-Pierre
Assainissement	1 Daugan Christian	1 Jullien Jean-Yves
Travaux église	1 Gicquel pierre 2 Guillemer J-Pierre	1 Martin Yves 2 Gauron Nathalie
Liste Electorale	1 Jullien Jean -Yves 2 Louvel Emmanuelle	1 Gicquel Pierre 2 Génard Thierry
Accessibilité	1 Daugan Christian 2 Gicquel pierre	1 Martin Yves 2 Gauron Nathalie
Salle des Fêtes	1 Gicquel Pierre	1 Guillemer J-Pierre 2 Faure André

Questions Diverses.

Comice agricole : Point sur le futur et l'avenir du Comice Agricole.

Vœux : Bilan de la cérémonie des « Vœux du Maire » avec objectifs 2017.

Permis de Construire : PC 01-2016 de M. JULLIEN Claude.

Annonces obsèques Ouest-France : (Père –Mère- Enfants-Conjoints).

Café Restaurant Saint-Fiacre(CRSF) : Remise des Clés- état des lieux avec Monsieur Laurent LOISEAU le : **22 janvier 2016.**

Conseil Municipal : Prochain Conseil Municipal le :

VENDREDI 26 FEVRIER 2016 à 20 H à la Mairie.